

*Depuis 2005 un bras de fer est engagé au sujet de la refonte de la convention collective. 2011 ne sera pas l'année de la casse de la CC 66 !*

# **CC 66 : une fois de plus, les patrons se lâchent!**

Le nouveau projet du Syneas confirme ce qu'avait annoncé le syndicat patronal, à savoir une nouvelle révision de la convention collective en utilisant une fois de plus le cadre juridique qu'offre l'article 3 de la CCNT 66. C'est un projet centré sur les classifications et la rémunération, avec l'introduction de degrés à la libre appréciation des directions, une progression de l'ancienneté de 0,5% par an sur 40 ans, dans la limite de 20%.

A la première lecture du texte patronal, c'est la même logique qui a été mise en œuvre dans la refonte des autres conventions de la branche (CLCC, CC 51 en particulier) : mise en concurrence des salariés, individualisation et pertes massives de salaires, attaques multiples sur les droits collectifs.

## **Fin des annexes !**

Le projet patronal proposé est de fait, une nouvelle convention collective. Les annexes disparaissent, une partie de leur contenu est intégrée dans les différents titres, c'est une véritable entreprise de démolition de la convention collective, la fin aussi du caractère national de la convention collective.

## **NON à l'Individualisation du salaire !**

Le projet patronal fait du titre V « Classification, Rémunération et Régime indemnitaire » la clé de voûte de la révision. C'est la fin des métiers, avec une nouvelle organisation en :

> **6 filières** (Education et intervention sociale, Soin et paramédical, Administration, gestion, logistique, Enseignement, Formation, Cadres) ;

> **5 niveaux** de qualification de l'éducation nationale (3 pour les cadres) qui ne se traduisent pas forcément par la nécessité d'avoir un diplôme professionnel ;

> **4 degrés** de rémunération à la fonction (3 pour les cadres) et à l'appréciation des patrons de chaque association, un véritable salaire au mérite...

La prime de 8,21% est intégrée au salaire.

C'est aussi la fin de la reconnaissance du travail en internat, les coefficients spécifiques sont supprimés.

## **Des attaques tous azimuts...**

Avec le salaire au mérite, l'attaque la plus importante porte sur la progression à l'ancienneté qui passe à 0,5% par an dans la limite de 20%, soit une progression sur 40 ans.

Aujourd'hui la progression de l'ancienneté est de 33% à 78% suivant les métiers sur un maximum de 28 ans de carrière. Elle est intégrée au salaire par le jeu des coefficients, le projet du Syneas la transforme en indemnité annexe.

Si le projet patronal de nouvelles grilles salariales prévoit une légère augmentation en début de carrière, la progression de l'ancienneté calculée sur le degré le plus bas (a) dans la qualification, entraîne des pertes de salaires sur l'ensemble très importantes :

► **Plus de 65 000€ pour les plus bas salaires jusqu'à 174 000€ pour les niveaux 3 sur l'ensemble de la carrière !**

(grilles de salaires à consulter sur le site de la Fédération Sud Santé Sociaux)

## **Des congés en moins !**

Les équipes de prévention perdent 6 jours de congés trimestriels, les congés d'ancienneté sont supprimés. Pour le reste il n'y a aucune avancée...



## **Ce projet est inacceptable!**

La riposte doit être, dès à présent, à la hauteur de l'attaque patronale. La fédération Sud Santé Sociaux appelle l'ensemble des organisations syndicales du secteur à refuser toutes négociations sur de telles bases et à informer les salariés sur l'état de la négociation.

Il faut organiser dans l'unité, syndiqués non syndiqués et sans délai une riposte d'ampleur de tous les salariés des établissements et services de la CC 66 et de la branche BASS.

La mobilisation a payé depuis 2005, elle doit s'amplifier, se généraliser et balayer ce nouveau projet comme celui de la CC 51.

La prochaine commission nationale paritaire CC 66 (CNP), Mercredi 11 mai doit être l'occasion pour tous les salariés des établissements de la CC 66 réunis en Assemblées Générales départementales ou d'établissements, de s'informer, de débattre sur le nouveau projet patronal. De faire circuler partout l'information et d'interpeller les organisations syndicales qui siègent dans les CNP pour leur demander de n'accepter ni pertes de salaire, ni perte de congés...

Dans les semaines à venir, des temps forts de mobilisations sont à prévoir, dans l'unité des salariés non syndiqués et syndiqués de la Branche des Associations Sanitaires et Sociales pour dénoncer les menaces qui se précisent sur l'ensemble des acquis des conventions collectives de la BASS.

Ce n'est pas aux salariés de payer la crise des financements et les conséquences de la concurrence ouverte par la loi HPST dans l'ensemble du secteur sanitaire, médico social et social.

La Santé, l'Education ou l'emploi doivent être des priorités nationales. Des moyens doivent être alloués afin que la Fonction Publique comme le secteur associatif à but non lucratif puissent assumer l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

**Mercredi 11 mai  
je suis dans l'action !  
je m'informe  
Je me mobilise...**

**NON AU PROJET DES PATRONS !**



**POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DES GARANTIES COLLECTIVES !**

**POUR UNE CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE DE HAUT NIVEAU !**

**POUR DES AUGMENTATIONS IMMÉDIATES DE SALAIRES POUR TOUS !**

**POUR LES CONGÉS "TRIMESTRIELS" POUR TOUS !**

**PAS DE SALAIRES EN DESSOUS DE 1600 EUROS**

**300 EUROS TOUT DE SUITE !**